



Délibération n° 2025/04/07-510

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 063-200070407-20251014-DEL_2025_04_07-DE

Extrait du

du conseil communautaire 2025/04 du mardi 07 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 octobre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montpeyroux : approbation
Annexe : dossier de modification simplifiée du PLU

Date de convocation : 29 septembre 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 13 octobre 2025

Secrétaire de séance : TEZENAS Olivier

Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers
En exercice : 121
Présents : 77
- Titulaires : 70
- Suppléants : 7
Absents ayant donné pouvoir : 23
Absents excusés : 21
Votants : 100

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (77)

- | | | |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|
| AIGOUY Thierry | DUTHEIL Nathalie | PELISSIER Patrick |
| | FANJUL José | PEREIRA-MAURIAT Christine |
| | FERRARIS Nathalie | |
| | FOUCAULT Marie-Françoise | |
| PELISSIER Didier (S) | | POJOLAT Marie |
| ARCHIMBAUD Guy | | |
| ARNAULT Lionel | | PUECH David |
| | | RAVEL Pierre |
| BARDEY André | | RKINA Mohammed |
| BARRAUD Bertrand | GILBERT Odile | |
| BARRE Annick | GOMEZ Jean-Marc | ROUX Bernard |
| BARTHOMEUF Serge | GONTHIER Emmanuel | RYCKEBOER Christian |
| BASTIEN Gérard | GOYON Guy | SABATIER Gilles |
| | | |
| BERTHELOT Pascal | GUILLAUME Julien | SAUVANT Jean-Pierre |
| BESSEYRE Fabien | BAYOL Anne-Marie (S) | BRUN Claudine (S) |
| | HOSMALIN Marc | SCHUMACHER Emilie |
| BŒUF Nicole | | |
| | | |
| BOURG François | | MARTINANT Vincent (S) |
| | | TEZENAS Olivier |
| BRUN Pascale | LABUSSIÈRE Jean-Marc | |
| BRUNEL Séverine | | THERME Jacques |
| BRUNETTI Graziella | LAMOUREUX Jean-François | THEVENET Emilie |
| CAUTIN Françoise | LAVILLE Philippe | TINET Georges |
| | LE MARREC Laurys | TOURLONIAS Vincent |
| | LEGENDRE Denis | |
| CHALLET Vincent | | VARISCHETTI Martine |
| SERMAGE André (S) | | VEZON Christophe |
| CHASSANG Jean-Pierre | | WALTER Christian |
| COLLET Jean-Pierre | LIVET Bertrand | |
| CORRE Jean-Marie | | |
| | MALLET Philippe | |
| COSTE Yves | | |
| COSTON David | | |
| COUDUN Valérie | MASSARDIER Marie-Laure | |
| CREGUT François | MEALLET Roger-Jean | |
| | MERLEN Bernard | |
| PILLITIERI Cyrille (S) | METEIGNIER Stéphane | |
| DENAIVES Catherine | | |
| | | |
| DESIGNES Jean | NICOLLET Michel | |
| DRUELLE Jean-Claude | | |
| DUBESSY Florence | DE FREITAS Pascal (S) | |
| | PAGESSE Pierre | |



Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2025/04 du mardi 07 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 2025/04/07-AS²LOW
ID : 063-200070407-20251014-DEL_2025_04_07-DE

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; DECOURTEIX Christine (PILLITIERI Cyrille) ; HERBST Nadine (BAYOL Anne-Marie) ; OUDOUL Christine (DE FREITAS Pascal) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ; SUTY Lionel (MARTINANT Vincent) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (23) ALBARET Christophe à COUDUN Valérie ; ALIZERT Nicolas à COSTON David ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BRONNER Ulrich à POJOLAT Marie ; CHABAUD Christelle à BARRE Annick ; CHABRILLAT Frédéric à FOUCAULT Marie-Françoise ; CORREIA Emmanuel à THERME Jacques ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à DUBESSY Florence ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GAUDRIAULT Damien à BARDY André ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LAGARDE Maguy à DESVIGNES Jean ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MALORON Annie à ROUX Bernard ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MONTMORY Dominique à BŒUF Nicole ; MOURGUE Isabelle à MASSARDIER Marie-Laure ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; PILLON Stéphane à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à SABATIER Gilles ; SERRA Pierre à WALTER Christian ; SUIDUREAU Carine à PUECH David ; TRILLEAUD Éric à TINET Georges ;

ABSENTS EXCUSES : (21) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; BESSON Jean-Louis ; BOISTARD Philippe ; CROZE Yves-Serge ; DUBOST Philippe ; FRADIN Guy ; GENEIX Christophe ; GENTEUIL Bruno ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; KINDT Patrick ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRADIER Laurent ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ; ZANIN Nathalie.

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Pour rappel, le Président de l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit, par arrêté n°AT-2024-025 du 6 novembre 2024, la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Montpeyroux ayant pour objets :

- Modifier la liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone agricole ou naturelle ;
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés en fonction des réalisations de la commune et de ses besoins.

La modification simplifiée n°2 n'ayant que pour objet des modifications mineures et la commune n'étant pas concernée par une zone Natura 2000, susceptible d'être affectée par la procédure, aucune demande d'examen au cas par cas *ad hoc* n'a été soumise à l'autorité environnementale.

Le dossier a été transmis aux personnes publiques associées pour avis le 20 février 2025.

Le dossier a reçu 3 avis de la part des personnes publiques associées (PPA). Ci-dessous un résumé des avis des PPA :

- ❖ **La Chambre de commerce et de l'industrie**, en date du 3 mars 2025, indique qu'elle n'a pas de remarque particulière à formuler sur les 2 modifications prévues lors de la procédure.
En conclusion, la CCI émet un avis favorable à la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Montpeyroux.
- ❖ **Le Département**, en date du 18 avril 2025, a donné un avis favorable sans observation ni réserve.
- ❖ **L'Institut National de l'Origine et de la Qualité**, en date du 8 avril 2025, rappelle que la commune est située dans plusieurs aires géographiques, notamment :
 - L'aire géographique de l'AOP viticole "Côtes d'Auvergne",
 - L'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire",
 - L'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Puy de Dôme", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Val de Loire" et "Volailles d'Auvergne".L'INAO donne un avis favorable au dossier, sans formuler de remarques.



Délibération n°

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2025/04

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 063-200070407-20251014-DEL_2025_04_07-DE

La CDPENAF n'a pas émis d'avis sur la procédure. Nonobstant, les changements de destinations seront étudiés individuellement lors des dépôts d'autorisation d'urbanisme en commission.

Suite à la réception de ces avis, et par délibération n°2025/02/11-AT de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 10 avril 2025, les modalités de mise à disposition du dossier ont été fixées de la manière suivante :

- Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU ouvert et tenu à disposition du public à la Mairie de Montpeyroux et à l'Agglo Pays d'Issoire, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Des doléances pourront également être transmises, en précisant en objet : modification simplifiée n°2 du PLU de Montpeyroux :
 - o Par mail à planification@capissoire.fr
 - o Par courrier à l'adresse suivante : Agglo Pays d'Issoire 20 rue de la Liberté 63500 Issoire
- Toute personne pourra à sa demande et à ses frais obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès du service Urbanisme Planification de l'Agglo Pays d'Issoire dès la publication de la délibération ;
- Cette mise à disposition s'est déroulée du 2 juin au 4 juillet 2025, soit une durée de 33 jours.

Cette mise à disposition s'est terminée le 4 juillet 2025 à 12h00. Aucune remarque n'a été formulée sur les registres mis à disposition.

Par conséquent, aujourd'hui, compte tenu des avis des personnes publiques associées et de l'absence de remarque lors de la mise à disposition du dossier, le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Montpeyroux n'a pas eu besoin d'être modifié avant d'être proposé pour approbation dans le cadre de la présente délibération.

L'ensemble du dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU de Montpeyroux est ci-annexé. Les conseillers ont accès aux annexes en les téléchargeant sur ce lien : <https://capissoire.fromsmash.com/Dossier-approbation-MS2-PLU-Montpeyroux>

Il est précisé que :

- Cette délibération sera transmise à M. le Préfet ;
- Conformément à l'article L.133-6 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Montpeyroux ainsi qu'à l'Agglo Pays d'Issoire aux jours et heures habituels d'ouverture.
- La délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme et sa transmission en préfecture.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016, relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
- VU** la délibération n° 2020/01/05 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Montpeyroux ;



Délibération n° 2025/04/07-AT

Extrait du registre des délibérations

du conseil communautaire 2025/04 du mardi 07 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 063-200070407-20251014-DEL_2025_04_07-DE

- VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU la délibération n°2020/01/05 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montpeyroux ;
- VU la délibération n° 2023/03/21-AT de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 juin 2023 relative à l'approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montpeyroux ;
- VU la délibération n°DE-2025-040 de la commune de Montpeyroux en date du 11 septembre 2025 relative à l'approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU ;
- VU l'arrêté n° AT-2024-025 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 6 novembre 2024 relative à la prescription de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montpeyroux ;
- VU la mise à disposition du public du 2 juin 2025 au 4 juillet 2025 du projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Montpeyroux ;
- VU l'absence d'observation émise par le public durant cette période ;
- VU les avis émis par les personnes publiques associées ;
- VU l'absence d'avis de la CDPENAF ;

CONSIDÉRANT que les observations du public et les avis des personnes publiques associées n'induisent pas de rectifications à apporter à la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Montpeyroux ;
CONSIDÉRANT que le plan local d'urbanisme modifié tel qu'il est présenté au conseil est prêt à être approuvé ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 100
- Pour : 100
- Contre : 0
- Abstention : 0

- D'approuver la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montpeyroux telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la délibération ;
- D'indiquer que cette délibération, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, fera l'objet d'un affichage en Mairie et à l'Agglo Pays d'Issoire pour une durée d'un mois, d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales et d'une publication sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'urbanisme) ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Bertrand BARRAUD

Le secrétaire de séance,
Olivier TEZENAS

Publié par voie électronique et certifié exécutoire

Issoire, le 07/10/2025

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 14/10/2025